

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 NOVEMBRE 2020

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Nadine SANTUNE et Corinne TROUVAIN Messieurs Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPLYNSKI, Alain DENNEL, Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Daniel GAGE, Christian HEDUY, Jean-Pierre HAUDRECHY, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Jean-Pierre LEBOEUF, Hervé LE DROUMAGUET, Arnaud LUISIN, Laurent MAROT, Florent MAZIERES, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX, Didier RUMEAU, Jackie TASSIN.

Absents représentés : Philippe BARBILLON par Laurent MAROT, Daniel LARONZE par Arnaud LUISIN

Absents non représentés : Madame Khristine FOYART, Messieurs Didier BÉRANGER, Alain FOURNIER, Claude GROS, Daniel LARONZE, Claude LEBON ,_

Le Président sortant constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

1. Règlement intérieur du Comité Syndical

Monsieur le Président présente le projet de règlement intérieur aux membres du Comité Syndical.

Il rappelle que conformément à l'article L2121-8 du CGCT, le Comité Syndical doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois suivants son installation.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

2. Commission transition énergétique

Monsieur le Président propose de continuer une commission transition énergétique chargée de travailler sur le positionnement du SEZEO et les services qui pourraient-être rendus aux communes dans ce domaine.

Cette commission serait composée de 8 membres afin de représenter chaque secteur.

Le Comité Syndical désigne :

- Olivier FERREIRA (Président),
- Florent MAZIÈRES,
- Alain DENNEL,
- Éric ROUGEAUX,
- Annick DECAMPS,
- Arnaud LUISIN,
- Hervé LE DROUMAGUET,
- Corinne TROUVAIN,
- Jean-Pierre HAUDRECHY.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

3. Amortissement des frais d'études

Monsieur le Président rappelle que le SEZEO engage des frais d'études préalables à la réalisation des travaux (avant-projet et diagnostics).

Ces frais doivent s'imputer au compte 2031 – Frais d'études.

S'il est constaté que ces frais d'études ne seront pas suivis de réalisation, ils doivent être amortis sur une période n'excédant pas 5 ans. Il propose de fixer à 1 an cette durée d'amortissement.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

4. Décision modificative n°2

Monsieur le Président propose d'adopter la DM n°2 détaillée en annexe afin :

- D'ouvrir les opérations sous mandats relatives aux travaux en cours
- De virer les crédits nécessaires pour les travaux d'enfouissement à Breuil le Sec
- De virer des crédits au compte 2031 pour l'imputation des frais d'études préalable

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

5. Informations et questions diverses

Composition de la CDCI

Article 13 du projet de loi de finances 2021 : réforme de la TCCFE

Annulation de l'AG de décembre 2020 en raison de l'épidémie de COVID-19

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h00.

Le Président,
Olivier FERREIRA

